

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2011

INTERDICTION DES PHTALATES, PARABÈNES ET ALKYLPHÉNOLS - (n° 2738)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Bapt
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 2 de M. Lachaud

au TITRE

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et du bisphénol A dans les conditionnements à vocation alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous-amendement de coordination avec l'amendement n° 3.